



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET

COMMUNE DU
PERRY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-29

Séance du 10/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 19

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation

04/04/2025

Date d'affichage

04/04/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

15/04/2025

et publication du :

15/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Étaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, M. RODIER David, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

Mme GROSSE Marie-France donne pouvoir à Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme LE MINDU Isabelle donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, M. DESERT Thomas donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, M. CHAIGNON Jean-Michel donne pouvoir à M. BONDON Pierre, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à M. BASTIERE Paul, M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à Mme GABIOU Carole, Mme RANGER Michelle donne pouvoir à M. MERCIER Dany

Étai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie

Étai(ent) excusé(s) :

M. BARON Jean-Louis, Mme BOURABA Jessica, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DESERT Thomas, Mme GROSSE Marie-France, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, Mme RANGER Michelle, M. TESSIER Pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

Mme COURTILLET Véronique

Objet : Affaires financières - Budget Primitif - Année 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2025

Application agréée E-lespalle.com

99_BU-078-2178 04863-2025 0411-202529-BF

VU le Compte de gestion de l'exercice 2024 transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors de la séance publique du 13 mars 2025,

VU l'avis de la Commission des Finances du 01/04/2025,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2024,

VU la reprise des résultats de l'exercice 2024,

VU le vote des taux d'impositions des taxes locales,

Le conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'adopter le Budget Primitif 2025 arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	16 116 562, 78 €	16 116 562, 78 €
Investissement	11 747 972, 91 €	11 747 972, 91 €
Total	27 864 535, 69 €	27 864 535, 69 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée l'unanimité

Abstentions - 6 : Mme IKHELF Dalila, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. RODIER David, M. VIN Jean-Claude, Mme RANGER Michelle (représentée par M. MERCIER Dany)

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 11 avril 2025



Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING